



COMITE INTERREGIONAL
RHONE – ALPES – BOURGOGNE - AUVERGNE
COMMISSION TECHNIQUE REGIONALE

Validation du module dans l'attente de la révision du passeport de plongée.
Il est proposé le document suivant à joindre au passeport de manière
transitoirement « volante ».

**MODULE DE COMPETENCE
R.I.F.A.P.**

ATTESTATION DE FORMATION

« REACTION ET INTERVENTION FACE A UN ACCIDENT DE PLONGEE »

NOM :PRENOM :
Né(e) le...../...../.....à.....Numéro de licence :
Nom du Club d'Appartenance :Numéro de Club :

MODULE 1		
« MISE EN SECURITE DE L'ACCIDENTE »		
DATE	CACHET DU MONITEUR DE PLONGEE	SIGNATURE DU MONITEUR DE PLONGEE

MODULE 2		
« AIDE ET ASSISTANCE A LA DECOMPRESSION »		
DATE	CACHET DU FORMATEUR OU DU MEDECIN	SIGNATURE DU FORMATEUR OU DU MEDECIN

- La signature de cette attestation de compétence engage la responsabilité du moniteur, du formateur et du médecin qui certifient qu'ils ont eux-même constatés que le candidat possédait les aptitudes définies dans les contenus de formation de ces modules.

LA SIGNATURE DE CETTE ATTESTATION DE FORMATION EST VALIDEE PAR UN :

- **MODULE 1 :** - *Moniteur Fédéral de Plongée 1° minimum*
- **MODULE 2 :** - *Moniteur National de Secourisme, titulaire AFCPSAM*
- *Formateur Fédéral de Secourisme 1° minimum, titulaire AFPS et AFCPSAM*
- *Plongeur de Niveau 2 Initiateur (E1) titulaire AFCPSAM*
- *Médecin Fédéral ou médecin licencié*

Frédéric Rousseau
Délégué R.A.B.A. Secours Plongée